

## Journée régionale d'étude

### CREAI-ORS

#### Les personnes sans chez soi : quelles pratiques professionnelles et quel cadre institutionnel pour la veille sociale et l'accès au logement ?

**Association** : L'Avitarelle

**Service** : Médiation de rue

**Chef de service** : France Doriat

**Professionnels** : Dominique Fabre et Benjamin Vervat

**Missions** : *L'équipe de Médiation de rue ancre son action auprès des personnes sans-abri au sein de la ville de MONTPELLIER. Le Service de Médiation de rue va à la rencontre des personnes dans la rue. Sa mission première est d' « aller vers » : aller vers les personnes les plus désocialisées, qui n'ont pas ou plus le désir ou la capacité de demander de l'aide.*

Les médiateurs de rue se proposent :

- d'aller vers les personnes les plus désocialisées qui n'ont plus ou pas le désir et la capacité de demander de l'aide,
- d'offrir leurs secours et une écoute favorable à l'élaboration ou à la reprise de liens sociaux,
- évaluer le danger que les personnes encourent,
- d'orienter les personnes ou les mettre directement en relation avec des prestataires pouvant répondre à leurs besoins,
- de mettre en place et réaliser des suivis sociaux,
- de réaliser des actions de médiation,
- de participer à des dynamiques de réseaux.
- d'assurer un rôle de veille sur le territoire lui permettant d'appréhender et de signaler à partir de son observation directe ou de l'ensemble des témoignages qu'il recueille l'évolution des situations des territoires et des conditions des publics auprès desquels il travaille.

#### **Bénéficiaires**

Les publics visés sont les personnes en situation d'urgence social et tous ceux qui ne fréquentent que rarement ou pas les structures existantes (hébergement d'urgence, accueil de jour). Plus globalement, ce sont ceux qui ne formulent plus aucune demande et pour qui, il est donc nécessaire d'aller au-devant.

« Pas de but à l'errance, sinon l'errance elle-même » David Le Breton

### **Intervention dans l'espace public – la rue n'est pas un monde à part**

Pour intervenir auprès des personnes en situation de précarité, dans la rue, il est nécessaire d'avoir une connaissance précise de ce qui s'y passe. Le Médiateur de rue, tout en restant un professionnel à part entière des institutions sociales, se dégage de certaines composantes qui caractérisent en partie celles-ci (règlement, contrat, etc...) pour aller vers ces personnes qui sont dans la fuite en avant. Le Médiateur de rue observe la typologie des publics présents dans la rue, les relations interpersonnelles et les échanges entre les individus qui fonctionnent en groupes ou au contraire seuls. Il est également en lien avec tous les services sociaux et institutions du territoire. Par ce type d'approche, la Cohésion Sociale démontre sa capacité à intervenir sur le terrain (en amont des dispositifs traditionnels) et dans une phase critique du parcours des personnes en grande souffrance.

### **La clinique éducative – observations / diagnostic / hypothèses de travail**

La première des pratiques professionnelles réside dans la relation éducative. Afin de créer du lien social : les rencontres régulières, l'écoute attentive et attentionnée, la mise en place progressive de repères ou de garde-fous réintroduisent peu à peu la personne dans sa dimension citoyenne. Au-delà des difficultés (perte des déterminants sociaux), l'évaluation des capacités propres du sujet et la réintroduction du désir (dans la projection) sont des étapes primordiales dans la dernière phase d'orientation qui permet de sortir de la rue.

Encore faut-il pouvoir intervenir au bon endroit et au bon moment. Si les structures communes d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement remplissent leur rôle, leur fonctionnement implique de fait la pleine capacité des personnes à venir vers elles. Or, nous savons aujourd'hui que ce n'est pas le cas pour toutes. L'aller-vers est un moyen d'atteindre les personnes en situation de précarité. Le terme « clinique » prend alors tout son sens (de « cliné » = lit). Le Médiateur de rue va là où la personne souffre.



## **Le non-recours** – non, vivre dans ces conditions n'est pas un choix

Les personnes en situation de précarité (en situation de rue : quelques dizaines de milliers de personnes en France) sont la tranche de la population la plus fragile, bien au-delà des millions de personnes en difficulté (sociale). Ce qui caractérise leur situation : absence de l'ensemble des déterminants sociaux, multiples traumatismes graves et non résolus, dépression/désespérance (de l'installation des symptômes jusqu'à la nostalgie). Ces personnes survivent essentiellement en milieu urbain, dans les moyennes et grandes villes. Elles sont obligées de privilégier une certaine forme de nomadisme/d'errance/d'itinérance et gardent en général des contacts répétés avec les services sociaux et les associations caritatives qu'elles n'utilisent que dans un effort de subsistance. Tandis qu'elles tentent de s'adapter à ce mode de survie et à s'affilier, selon leurs capacités, aux groupes existants, elles subissent de nombreuses violences – soit de la part des prédateurs de la rue – soit du fait de leurs conduites à risques. Ces souffrances s'ajoutent à la progression de la dépression et il est courant d'observer des processus d'autodestruction chez ces personnes qui ont installé, malgré elles, des stratégies puissantes d'évitement et des logiques d'échecs pour préserver le peu qu'il leur reste. Les plus jeunes arborent pour certains des symboles de lutte contre une société opprimente qui dissimule mal des souffrances récentes et la volonté de fuir leurs difficultés. Le sentiment de liberté ne subsiste alors que dans l'illusion d'un choix assumé et le non-recours à ce qui est perçu comme de l'assistanat ou de l'aide sociale.

A l'instar des personnes en souffrance psychologique qui utilisent très peu la psychiatrie, les personnes en situation de précarité utilisent peu ou mal les services sociaux. Le médiateur de rue est là pour réintroduire ce qu'est le recours : « en appeler à une tierce personne ou à une institution afin d'obtenir la reconnaissance d'un droit qui a été méconnu. » En intervenant dans la phase la plus critique du parcours de ces personnes, il réinstalle l'information, la communication, le lien et les échanges sains. Cela participe de la lutte contre les exclusions et permet de répondre aux nombreuses missions de prévention et de réduction des risques qui composent également son action.

« La vie d'errant n'a en fait rien d'exotique ni de folklorique, et rien qui puisse laisser penser qu'un réel mode de vie, une culture, sont en train de naître ici. C'est une vie morne, sans joie, dégradante, suicidaire. C'est un enfermement dans une souffrance individuelle et dans une absence totale de sens, dont l'analyse ne fait apparaître actuellement d'issue positive, si aucune intervention d'accompagnement de fond n'est construite auprès de ces jeunes qui ne demandent plus rien. » François Chobeaux